



Soutien à la parentalité

Rapport présenté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité
au nom du groupe de travail « Paternité-Parentalité »
par M. Alain Bruel le 7 juin 1999 *

Dernier volet d'un travail entrepris depuis trois ans, cette étude sur le soutien à la parentalité intervient dans un foisonnement d'initiatives et d'expérimentations que l'Administration s'efforce d'encourager et d'organiser ; le climat est plus à l'organisation de l'action qu'à la méditation.

Aussi la Direction de l'Action sociale nous a-t-elle priés de réfléchir sur le sujet ; nous avons accepté avec d'autant plus d'empressement que le consensus politique apparent sur la nécessité d'encourager la parentalité recouvre en réalité *deux philosophies opposées* : l'une, autoritaire, appelle à responsabiliser les parents en stigmatisant leurs défaillances, au besoin en les pénalisant, l'autre préconise au contraire d'encourager les potentialités positives dont ils disposent en leur redonnant leur dignité par l'exercice de la parole ; c'est celle que nous avons choisi d'approfondir.

Le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité érigé en politique sociale présente *l'intérêt majeur d'opérer la jonction entre deux responsabilités* dont le philosophe allemand Hans Jonas¹ a remarquablement mis en lumière le caractère exemplaire : la responsabilité naturelle des parents consécutive à la procréation et celle artificielle et librement choisie de l'homme politique.

Être responsable d'un enfant, c'est accepter d'être pris en otage par ce qu'il y a de plus fragile et de plus menacé dans le monde vivant.

Accepter une charge politique, c'est s'emparer d'une responsabilité vacante au risque d'être envahi par elle, de ne plus s'appartenir.

Les deux responsabilités ont en commun d'être globales, continues et tournées vers l'avenir.

C'est ce dernier trait qui fait actuellement difficulté car si les prescriptions de l'éthique de proximité sont toujours valables dans la sphère proche et quotidienne des interactions familiales, celle-ci est surplombée, et dans une certaine mesure transformée par le domaine croissant de l'agir collectif ; or, en raison de

l'accélération technologique, *le savoir prévisionnel* dont disposent les politiques est *toujours dépassé* par les moyens techniques qu'ils utilisent. L'actualité déborde en permanence les conditions de chacun des actes qui y contribuent, elle ne connaît plus que des situations sans précédent devant lesquelles les enseignements de l'expérience sont impuissants ; on court toujours le risque de jouer les apprentis sorciers ; dès lors, avoir conscience de sa méconnaissance est aussi nécessaire à l'action que le fait même de savoir.

L'éthique du futur se résume à la préservation pour l'homme d'un avenir humain.

Comment définir dans cet océan d'incertitudes une politique de l'éducation soutenant la tâche des parents dans la perspective de l'avenir ?

Sur le plan méthodologique

Sur le plan méthodologique, nous avons vite renoncé à prendre pour base de travail un recensement des expériences menées sur le terrain.

Leur variété et leur nombre défiaient les modestes possibilités d'information de notre groupe et nous n'aurions jamais pu être exhaustifs.

Des entreprises de ce genre ont déjà été réalisées, par exemple en Ile-de-France en vue d'un colloque² organisé par la mission d'appui Droit et ville et à Paris dans le cadre de la préparation du Schéma départemental.

Plus fondamentalement, nous avons estimé que les expérimentations en cours, étroitement dépendantes de leur conjoncture locale et particulièrement des appuis financiers et administratifs dont elles disposent, s'en trouvent souvent biaisées ou mutilées. En conséquence, les prendre pour objet premier de notre réflexion comportait le risque de figer des déséquilibres et peut-être de compromettre la mise au jour de pistes non encore explorées.

Nous avons donc préféré les aléas d'une réflexion évolutive à partir du concept de responsabilité parentale.

* Groupe de travail présidé par Alain Bruel, président du tribunal pour enfants de Paris.

Membres du groupe : Thierry Baranger, juge des enfants, tribunal pour enfants de Paris ; Denise Cacheux, ancienne députée, ancienne directrice de l'IDEF ; Isabelle Couzy, magistrat, ministère de la Justice, Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse ; Marie-Christine George, vice-présidente, service des juges aux affaires familiales de Créteil ; Marc Hoffmann, secrétaire général de l'association Mouvence et réseaux Villages ; Alice Holleaux, administrateur à la Fédération nationale des écoles de parents et d'éducateurs ; Marc Mainfonds, président de l'Association nationale des personnels et acteurs de l'Action sociale en faveur de l'enfance et de la famille ; Bernard Monnier, Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée ; Monique Sassier, Union nationale des associations familiales.
Secrétariat du groupe : Françoise Busnel, Direction de l'Action sociale.

1. Jonas H., 1998, *Le principe responsabilité*. Champs, Flammarion.
2. Colloque 14 et 15 décembre 1998 « Institutions, familles et autorité parentale », mission régionale Droit et ville.

La responsabilité parentale a pu être définie d'un point de vue sociologique comme « le résultat d'une construction sociale dans laquelle intervient, outre les individus concernés, à la fois l'État et le droit, mais aussi les savoirs, notamment ceux des sciences humaines et des groupes de pression et de pensée »³.

Elle renvoie évidemment aux tâches et obligations que la législation et la réglementation imposent aux parents.

En ce sens, le parent est responsable dans la mesure où il accepte l'autorité qui lui délègue cette responsabilité (Henriot, 1985)⁴.

La responsabilité est aussi « une forme d'obligation réfléchie par laquelle le sujet s'impose de faire ce qu'il croit devoir faire pour être tel qu'il croit devoir être » (*ibidem*), ce qui suppose ici un certain sentiment de ce que recouvre l'enfance. Dès lors, il ne peut y avoir de responsabilité purement objective s'appliquant du dehors ni de responsabilité entièrement subjective, seul fait de la volonté individuelle.

On ne peut pas limiter la définition de la responsabilité à ce qu'en dit le droit ni oublier que le parent qui se considère responsable participe de cette définition en prenant position par rapport à ces prescriptions externes.

Un apprentissage de la parentalité est-il possible ?

Comme le fait observer Paul Durning⁵, il n'existe aucune véritable raison que les connaissances dont se nourrissent psychologues et travailleurs sociaux ne puissent devenir accessibles aux parents eux-mêmes, à condition qu'ils soient suffisamment motivés pour s'informer, que les professionnels sachent les rencontrer là où les difficultés peuvent se présenter et utilisent un vocabulaire qui leur soit accessible, qu'enfin ils veillent à les conforter dans leurs responsabilités sans les en dépouiller ou les critiquer.

Le scepticisme que rencontre une telle perspective et même le constat selon lequel les demandeurs en la matière se recrutent presque exclusivement dans les couches sociales favorisées ne sauraient dissuader les pouvoirs publics de la promouvoir ; l'obstacle réside dans la relativité et paradoxalement l'abondance des informations ; la pédiatrie fournit à l'égard du jeune enfant des indications précieuses ; mais l'éducation des préadolescents et des adolescents s'accommode plus difficilement de recettes et encore moins l'orientation des jeunes en vue de leur insertion dans la société. La conscience de l'extrême complexité des choses nuit à l'appropriation des conseils. Il s'agit en effet de mettre en œuvre un savoir-être et un savoir-faire qui vont bien au-delà de la seule acquisition de connaissances intellectuelles. À la

limite, elle porte plus à une attitude de sidération qu'à la mobilisation recherchée, d'autant que le droit n'est en la matière d'aucun secours : les textes du Code civil s'intéressent aux droits et devoirs des individus, non à la croissance de cette cellule vivante que constitue la famille. Ils définissent des cadres : garde, surveillance, éducation, mais se gardent bien d'en préciser le contenu⁶.

Pourtant, les résultats de la recherche menée par le groupe de travail du Pr Houzel sur les enjeux de la parentalité⁷ témoignent bel et bien de l'existence d'un processus de transition décrit sous le vocable de « parentification » et qui appelle au développement des recherches sur les concepts de maternalité et de paternité.

À partir d'une tout autre perspective, sociologique cette fois, trois chercheurs de l'ex-Institut de l'enfance et de la famille ont montré que la conscience chez les parents de leur responsabilité résulte moins d'un savoir extérieur ou de l'imposition de règles collectives que d'un processus de prise de conscience personnelle. Ils ont ainsi confirmé ce qui était depuis longtemps plus qu'une intuition.

Ce processus s'origine dans la façon dont chacun des pères et mères a intégré l'éducation donnée par ses propres parents, en s'y identifiant, en cherchant à l'améliorer ou en en prenant le contre-pied ; il se poursuit dans le dialogue qui s'instaure au sein du couple et les négociations qui en résultent.

Il s'affirme enfin dans la confrontation commune à l'enfant réel et aux aléas ultérieurs de son développement dans un environnement économique et social plus ou moins favorable.

Dans ces conditions, *l'intervention de la sphère publique dans la sphère privée doit se limiter à faciliter, accompagner une élaboration* ; elle ne peut prétendre créer, encore moins imposer le sentiment de responsabilité. Nous ne pouvons qu'être dubitatifs à l'égard d'une initiative telle que celle, récente, d'un parquet de l'est de la France, contraignant des parents d'enfants délinquants à suivre un stage de reparentalisation ; ou encore de la motion d'un conseil municipal du Midi décidant de ne plus attribuer d'aides d'urgence facultatives aux familles qui n'auraient pas une « attitude citoyenne ». L'existence d'un danger avéré doit demeurer le seul critère d'une intervention autoritaire dans la famille, ce qui ne veut pas dire que l'on ne doive pas fournir à tous les parents les points de repère, les instruments de compréhension qui leur manquent parfois dramatiquement. Notre groupe a donc décidé d'étudier plus à fond la genèse chez les parents du sentiment de leur responsabilité, puis l'éducation proprement dite, avant de rechercher les conditions d'une politique moderne de soutien à la

3. Vignon J., 1998, « Vers une ère nouvelle à l'aube du troisième millénaire », conférence à l'Académie d'éducation et d'études sociales, octobre 1998.

4. Henriot J., « Responsabilité », in *Encyclopedia universalis*, t. 19, 948.b.

5. Durning P., 1999, « Répression, soutien ou formation des parents ? », *Informations sociales*, n° 73-74, p. 192 et suiv.

6. Le Roy E., 1999, « Quelques perspectives transmodernes et anthropologiques du droit de la transmission », *Mélanges*, n° 8.

7. Houzel D., 1998, *Les enjeux de la parentalité*.



fonction parentale et de repérer les pistes concrètes susceptibles d'être encouragées et développées.

La genèse chez les parents du sentiment de leur responsabilité

La part de l'héritage

Comme l'a judicieusement rappelé le Doyen Carbonnier⁸, l'exercice de l'autorité parentale constitue à travers le devoir d'éducation le premier élément d'une succession qui ne saurait être réduite à ses aspects patrimoniaux. L'éducation reçue constitue en quelque sorte un « avancement d'hoirie » dont disposent la plupart des jeunes gens au moment de devenir parents à leur tour.

Cette transmission intergénérationnelle a été étudiée en particulier par Yvonne Castellan⁹ qui distingue dans le phénomène une transmission volontaire et une involontaire ; la première est la source de ce qu'on pourrait appeler l'esprit de famille ; une manière originale d'être au monde, d'appréhender la vie, de s'y intéresser et de s'y inscrire ; elle contribue à asseoir la personnalité ; elle conforte le narcissisme familial, nourrit la mémoire du groupe, dessine un avenir. Elle joue donc généralement un rôle positif sauf à perpétuer parfois des appartenances et des idéologies dangereuses ou à assigner à certains individus un destin écrasant.

Mais il existe aussi une transmission involontaire de comportements et d'émotions élaborés inconsciemment et qui ne correspondent à aucune visée. On constate en effet des phénomènes de réactivation de contenus psychiques issus des générations précédentes qui provoquent la répétition inconsciente de scénarios douloureux et inadaptés¹⁰ ; la prolongation de ces failles remontant parfois à deux ou trois générations constitue une sorte de pathologie de lignée. Le processus est semblable à celui qu'on observe dans la névrose traumatique ; il s'explique par le mécanisme même de l'identification : l'enfant duplique inconsciemment la structure mentale de ses parents et intègre entre autres les zones d'ombre, les choses qu'ils cachent ou ne veulent pas savoir. D'où la constitution de cryptes psychiques ou fantômes dont l'effet ventriloque a été mis en lumière dès 1922 par le psychanalyste Abraham.

Il existe donc une transmission énigmatique des secrets de famille ressurgissant sous forme de symptômes ou d'événements plus ou moins dramatiques à des moments significatifs comme les dates anniversaires. Guy Ausloos¹¹ y a vu la source de certaines transgressions pénales, et de nombreux thérapeutes telle Jacque-

line Ancelin-Schutzenberger intègrent désormais la psychogénéalogie dans la conduite de leurs cures.

Quoi qu'il en soit, la part de l'héritage constitue la base incontournable à partir de laquelle la future mère ou le futur père imaginent l'éducation à donner ou à ne pas donner à leurs enfants.

L'importance du dialogue de couple

Avec la rencontre du couple, et avant même que celui-ci envisage de se créer une descendance, la confrontation des héritages introduit une nouvelle complexité. On objectera que la loi et la médecine permettent aux femmes qui le souhaitent d'accueillir et d'élever un enfant sans père. Elles ne peuvent y parvenir qu'en remplaçant ce dernier par une image, ou une personne quelle qu'elle soit, susceptible de remplir une fonction de tiers. Une mère sans tiers par rapport à un enfant perd justement la richesse de la confrontation, ce qui peut à la longue générer des situations sans issue.

Le dialogue sur ce sujet ne s'installe pas toujours dès le début de la grossesse. De nombreux couples s'avèrent incapables d'anticiper avant qu'il se produise un événement qui n'a pas encore eu lieu, et certaines personnalités demeurent à cet égard immatures bien après la naissance de l'enfant.

Dans les meilleurs cas, la disparition des statuts préconstruits, l'effacement des modèles traditionnels laissent le champ libre à l'improvisation et à la négociation. Notre groupe qui en a pris acte espère fermement que c'est dans ce dialogue anticipatif de leurs rôles que se définiront peu à peu les places respectives des pères et mères de demain. Cet espoir n'est pas gratuit : il se fonde sur le fait que la nouvelle génération est la première à avoir massivement bénéficié d'une éducation donnée par des parents tous deux engagés dans une vie professionnelle. Il est probable que cette réalité aura des conséquences quant à la transmission d'un modèle parental différent et d'une représentation nouvelle des rôles respectifs de l'homme et de la femme.

C'est la complémentarité plutôt que l'identité des points de vue qui enrichit et féconde chacun des héritages, comble les manques, aide au repérage des erreurs éducatives subies, permet d'en atténuer la nocivité ; mais il ne faut pas se dissimuler que cette opération n'est pas sans risque ; il peut arriver que loin de se neutraliser les points faibles s'additionnent, produisant des effets de stéréophonie tout à fait dommageables, dont le psychanalyste Didier Dumas souligne la gravité.

La confrontation sur les principes éducatifs ne peut évidemment s'opérer sans prise de parti sur la future division des tâches. Si des

8. Carbonnier J., 1998, « Le droit de la famille. État d'urgence », *JCP La semaine juridique Ed. générale*, n° 50, p. 2151.

9. Castellan Y., 1998, *Les grands-parents, ces inconnus*, Bayard.

10. Canault N., 1998, *Comment paye-t-on les fautes de ses ancêtres ?*, Desclée de Brouwer.

11. Ausloos G., 1983, *Adolescence, délinquance et famille en « marginalité », système et famille*, Genève, CFRES Vauclerion IES, coll. Relectures, p.171.

modifications notables ont pu être constatées à cet égard depuis une trentaine d'années et particulièrement depuis l'accession généralisée des femmes au monde du travail, il ne semble pas que l'on puisse parler de véritable réversibilité en la matière. Mis à part la persistance des images dans le temps, on constate qu'une intervention complète des rôles traditionnels s'accompagne parfois d'un sentiment de perte de féminité ou de masculinité dont la cause peut être aussi bien la pression de conformité sociale que l'insuffisante évolution des modes de fonctionnement institutionnels, encore très marqués par leur style masculin ou féminin : les individus ne passent pas toujours avec aisance et sans transition d'un contexte masculinisé à un contexte féminisé et réciproquement.

Aussi, la répartition sexuelle des tâches ne s'opère pas seulement selon le critère de l'efficacité commune, ni même sur l'exploitation intelligente des charismes de chacun, mais en fonction des significations symboliques qui y sont attachées. La répartition des rôles éducatifs ne coïncide pas forcément avec celle des tâches, même si la présence à la maison pour l'accomplissement des travaux domestiques influe sur l'exercice de l'autorité et la proximité affective. Par ailleurs, il y a le rôle qu'on exerce et la façon de l'exercer, donc une pratique masculine et une pratique féminine des rôles¹².

Ces considérations nous ont amenés à aborder, avec la prudence qui s'impose, l'influence du sexe dans la répartition des tâches et des rôles : existe-t-il des prédispositions de l'un ou l'autre sexe à s'acquitter plus facilement de certaines tâches et à assumer certains rôles ? De fait, outre les différences morphologiques, certains praticiens comme le Dr Braconnier¹³ ont avancé l'hypothèse d'un ressenti différent au niveau des émotions et de la manière de les exprimer. Cela paraît incontestable. Au-delà, on avait cru pouvoir, il y a quelques années, déceler chez les femmes une aptitude particulière à la pensée complexe, à la perception globale et intuitive des situations, les hommes ayant plus tendance à compartimenter et à restreindre leur champ perceptif et intellectuel. D'aucuns reconnaissaient également aux femmes une plus grande proximité avec ce qui relève de la nature et du corps, les hommes obéissant davantage aux considérations purement logiques. Mais ces différences peuvent facilement s'expliquer par l'effet des habitudes culturelles ; les femmes étant habituées dans leur assignation traditionnelle à devoir faire plusieurs choses à la fois et ayant été longtemps écartées des tâches dites nobles. Ce domaine paraît encore largement imprégné par la valence différentielle des sexes mise en lumière par Françoise Héritier. Plus généralement, il vaudrait mieux dissocier la différence des genres de la différence des sexes.

Le genre est comme l'a exprimé Joëlle Wiels¹⁴ « une construction sociale, une réalité historique, politique, juridique, linguistique, culturelle. Il est une invention humaine destinée à tracer une frontière entre certains et d'autres, afin de répartir – inégalement – biens, corvées, pouvoirs, devoirs ». Il s'agit certes de données modifiables puisqu'elles ne ressortissent pas à la nature mais elles ont néanmoins tendance à se transmettre d'une génération à l'autre et pas forcément dans un contexte conflictuel de revendication.

La différence des sexes existe aussi notamment sur les plans physique et physiologique : par exemple, la dépression post-partum n'affecte pas les pères ; ceux-ci sont moins tentés d'adopter une relation fusionnelle avec leur enfant.

Généralement, le genre l'emporte sur le sexe comme il en a été de l'acquis par rapport à l'inné. Si certaines différences dans la manière d'élever les petits garçons et les petites filles se sont atténuées, il en reste, que l'on aurait tort d'attribuer systématiquement à un déterminisme naturel.

On comprend sur quelles bases composites va se former l'image anticipatrice des futurs rôles parentaux. En tout cas, c'est dans le dialogue, poursuivi après l'arrivée de l'enfant, que se construit peut-être déjà « l'avenir pour la paternité » dont nous avons fait le titre du présent travail et que se dessine parallèlement, au-delà d'une simple parité égalitariste le « retour des mères » dont Yvonne Knibiehler¹⁵ fait la prochaine conquête du féminisme. Pour reprendre une formulation particulièrement heureuse de cette historienne, « la conscience parentale, toujours paritaire, peut devenir un moteur puissant du changement social et engendrer la démocratie du XXI^e siècle ».

La confrontation à l'enfant réel

La confrontation à l'enfant réel qui s'opère dès la naissance constitue la troisième étape du processus et sans nul doute la plus périlleuse. En effet, l'attitude des deux parents n'est pas seule en cause ; des études récentes insistent sur l'existence chez certains bébés de difficultés qui leur sont propres et peuvent suffire à induire chez les parents des réponses inadaptées. Le passage de deux à trois et la découverte aux lieux et places de l'enfant rêvé d'une personne concrète avec ses singularités et ses exigences nécessitent un double travail d'adaptation à la relation triangulaire et de deuil de l'enfant imaginaire.

Sur le premier point, il convient de rappeler qu'à la naissance commence l'interaction entre ce qu'il est convenu d'appeler les fonctions maternelle et paternelle. Celles-ci ont été longtemps confondues avec les rôles de la mère et

12. Martin C., Cosson M.-E., Debroise A., 1997, *Le champ des responsabilités parentales et les champs de la délégation*, étude IDEF.

13. Braconnier A., 1996, *Le sexe des émotions*, Paris, Odile Jacob.

14. Wiels J., 1999, « Ne pas confondre sexe et genre », *Le Monde* du 25 février.

15. Knibiehler Y., 1999, « Repenser la maternité », *Le Monde* du 22 mars.



du père. Il apparaît aujourd'hui que les choses ne sont pas aussi nettes ; les vicissitudes du couple entraînent dans de nombreuses familles des séquences de monoparentalité qui obligent parfois un seul des parents à assumer cumulativement les deux fonctions et des phases de re-composition entraînant de fait la prise en relais de l'une des fonctions par une autre personne.

L'exercice de la fonction maternelle est orienté sur la protection de l'enfant qui dès son plus jeune âge a besoin d'amour et de sécurité, d'être mis en présence de nouvelles expériences, d'être encouragé et reconnu, et d'assumer des responsabilités adaptées à son âge et à son développement.

L'action maternelle s'interpose entre la subjectivité interne de l'enfant et le monde réel extérieur. Elle traverse une phase fusionnelle normalement suivie après quelques mois d'un mouvement de « défusion » progressive.

L'exercice de la fonction paternelle intervient dans le développement affectif pour favoriser l'émergence de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à une vie équilibrée ; elle contribue à créer à travers la rivalité œdipienne la confiance en soi qui permettra ultérieurement à l'enfant de faire face aux multiples compétitions de la vie sociale. Elle suscite les structures psychiques qui permettront de contenir et de sublimer les pulsions.

Enfin, selon une théorie psychanalytique, par le biais du complexe de castration, elle participe à l'élaboration des éléments constitutifs de l'image du corps.

La capacité et la volonté de faire exister les deux fonctions ne dépendent pas des liens biologiques et n'en sont pas non plus la conséquence nécessaire. Mais leur présence et leur interaction sont indispensables à un bon développement.

Le processus de deuil de l'enfant imaginaire est souvent imperceptible. Mais il peut parfois s'avérer très douloureux et entraîner chez les parents de profonds remaniements psychiques ; l'existence d'une malformation ou d'un handicap peut même bousculer totalement toutes prévisions raisonnables. Garçon ou fille, aîné ou cadet, parfois investi dès sa naissance d'une mission de substitution consécutive à la perte d'un être cher, le nouvel arrivé se trouve souvent associé par le jeu des circonstances à des cooccurrences heureuses ou malheureuses qui ne manquent pas de retentir sur la manière dont il est accueilli. En toute hypothèse sa seule présence constitue une puissante interpellation qui fait apparaître chez certains pour la première fois et dans une totale impréparation le sentiment de responsabilité.

Cette présence modifie les rythmes familiaux, les contacts avec l'entourage, rend nécessaire le recours à la solidarité de la famille

élargie ou au concours d'auxiliaires salariés et, en l'absence de préparation suffisamment précoce, pose à brève échéance des problèmes d'organisation matérielle.

Ces délégations plus ou moins volontaires ne sont pas forcément néfastes mais peuvent être vécues de manière négative : choix douloureux, tentative d'échapper quelque peu au poids d'une responsabilité trop nouvelle, contradiction entre un idéal de présence auprès des enfants et un engagement professionnel qui mobilise souvent une énergie importante. Selon la situation, elles peuvent donc représenter un relais parfaitement maîtrisé et contrôlé ou une contrainte et une disqualification insupportables.

Dans ce contexte, le recours aux grands-parents quand il est possible est souvent utilisé pour des raisons tant affectives que financières.

L'abaissement de l'âge de la retraite et l'allongement de l'espérance de vie vont dans le sens d'une présence accrue des grands-parents auprès de leurs petits-enfants ; cependant, leurs prestations, traditionnellement cantonnées dans les domaines de la culture et des loisirs ont parallèlement tendance à se transformer, du fait de la conjoncture économique et de la fragilisation du lien conjugal, en de véritables suppléances éducatives, ce qui ne manque pas de les mettre en rivalité de fait avec les parents qui réagissent plus ou moins bien à cette situation. À cet égard, il apparaît cependant qu'il convient de prendre en compte une évolution assez nette depuis quelques années : autrefois enclins à empiéter sur les responsabilités des générations suivantes, les grands-parents d'aujourd'hui semblent plus aptes à se situer dans la complémentarité. Cette intuition des praticiens mériterait en tout cas d'être vérifiée.

Le schéma classique de mise en place du sentiment de responsabilité parentale subit à l'heure actuelle des infléchissements de plus en plus fréquents du fait de la pluralisation des configurations familiales.

Ce constat a conduit le groupe à des interrogations aujourd'hui sans réponse certaine sur les avantages et inconvénients qui peuvent en résulter. Le Dr Braconnier que nous avons auditionné ne nous a pas caché ses craintes, notamment en ce qui concerne les effets à long terme de la monoparentalité ; il ne faut toutefois pas sous-estimer l'influence positive résultant alors du recours à des modèles ou à des points d'appui extérieurs.

Nous nous contenterons de souligner, pour terminer, l'importance des difficultés traversées chaque fois que ces situations affectent des parents isolés à revenus modestes, éloignés de leur propre famille, sur les seules épaules desquels repose l'avenir d'un et parfois plusieurs enfants. La solidarité sociale à leur égard est-elle suffisante ? A-t-on le droit de les sanc-

tionner de leurs échecs programmés ? Il ne faut jamais sous-estimer en matière de parentalité le poids des contraintes socio-économiques.

L'éducation parentale

La socialisation est généralement définie comme un processus d'apprentissage et de maturation de la relation sociale et des rapports sociaux conjuguant la transmission et l'interaction symbolique dans la construction de l'individu. Pour Durkheim, l'éducation est « une forme de socialisation méthodique ». Divers auteurs distinguent un modèle de socialisation fondé sur une relation asymétrique dont l'adulte est le point de référence et un modèle plus égalitaire où domine la relation de réciprocité.

Le premier modèle est généralement en usage dans les sociétés unifiées, centralisées et hiérarchisées respectant un système de valeurs et de comportements cohérent et stable.

Le second est plus répandu dans les sociétés démocratiques, fragmentées et individualistes qui se sont édifiées progressivement au XIX^e et au XX^e siècle.

Dans notre société pluri-ethnique où cohabitent des individus de provenances diverses et donc diversement socialisés, les deux modèles s'opposent et le passage de l'un à l'autre ne va pas toujours sans difficulté, d'autant qu'ils peuvent s'appliquer à un même individu à des moments ou des lieux différents, au risque d'un clivage de personnalité¹⁶.

Si l'on considère le processus de l'éducation dans le temps, il convient de distinguer une phase de socialisation primaire correspondant aux premières années de la vie, où l'enfant est en totale dépendance de ses parents qui doivent lui faire acquiescer les interdits fondateurs du meurtre et de l'inceste, et une phase de socialisation secondaire où la scolarisation et l'influence grandissante du groupe des pairs introduisent l'ouverture à l'altérité et aux intérêts sociaux¹⁷.

La socialisation primaire

Dans la première enfance, l'inachèvement et la dépendance caractéristiques du petit humain rendent nécessaires des soins et une surveillance de tous les instants. Avant même d'être articulé, son cri est une demande ; il est interprété par l'entourage dont les erreurs font naître les premiers malentendus^{18,19}.

La dimension oblatrice, intégrant la notion de dette intergénérationnelle, imprègne en conséquence l'attitude des adultes, ceux-ci devant à leurs enfants ce qu'ils ont reçu de leurs propres parents selon un processus du retour indirect. Mais la lecture du fameux « Essai sur

le don » de Marcel Mauss²⁰ a mis en lumière le caractère ambigu du don. À trop forte dose, celui-ci peut devenir nocif, particulièrement s'il fonctionne à sens unique. À la longue, il maintient le donataire dans la dépendance du donateur au risque de compromettre sa future émancipation.

Si la logique du don est pratiquement exclusive dans les premiers mois, il devient vite nécessaire d'y adjoindre une logique d'équilibre, sinon de réciprocité, pour parvenir à ce que l'on pourrait nommer l'éthique de la communication. Sur ce point, le groupe a pris connaissance avec intérêt des travaux d'Ivan Boszormenyi-Nagy²¹, père de l'approche contextuelle en thérapie familiale, qui fait de la question du donner et du recevoir de manière suffisamment juste une condition de l'épanouissement des individus au sein de la famille.

On retrouve dans l'intégration des deux logiques le jeu complémentaire de l'exercice des fonctions maternelle et paternelle et la nécessité du tiers pour que ne se prolonge pas outre mesure la fusion originelle.

L'existence du petit enfant est loin d'être un fleuve tranquille. Chaque frustration est vécue par lui comme une menace existentielle, et, loin d'être une découverte tardive, la violence est une réaction naturelle dès le stade oral. Tôt ou tard, il lui faudra rencontrer l'opposition indispensable pour comprendre que la toute-puissance du désir est nécessairement limitée par la volonté de l'autre. L'éducation d'un être humain ne peut se dérouler sans un minimum de conflits.

Cet aspect serait, comme l'a souligné le psychanalyste Christiane Olivier²², particulièrement méconnu à l'heure actuelle : beaucoup de parents d'aujourd'hui ne veulent plus prendre le risque de ne pas être aimés par celui qu'ils ont désiré.

Du coup, l'identification au père ferait place à une contre-identification à la mère ; au risque de voir des phénomènes de violence destructrice se manifester à des âges où autrefois on ne les attendait pas.

Cette considération a amené le groupe à réfléchir sur un sujet largement tabou depuis les années soixante, celui de la contrainte. Une éthique de la contrainte a-t-elle un sens ? Existe-t-il une manière démocratique, pédagogique, de contraindre ?

Dans un article récent, le Doyen Carbonnier, déplorant le recours excessif à la pénalisation des comportements de transgression des adolescents, y voyait une conséquence du refus de prendre en compte la dimension contraignante de l'éducation parentale, nécessaire ne serait-ce que pour protéger l'enfant des conséquences de sa propre violence.

16. Keilmer-Pringle M., 1979, *Les besoins de l'enfant*, CTNERHI.

17. Muldworf B., *Le métier de père*.

18. Larmignat V., 1998, « Les grands-parents cherchent leur place », *ASH* du 25 décembre.

19. Verbunt G., 1998, *Les jeunes et l'autorité : guide pour la réflexion et les pratiques*, CNDP.

20. Mauss M., 1997, « Essai sur le don », in *Sociologie et anthropologie*, PUF, Quadrige, p. 150.

21. Boszormenyi-Nagy I., 1991, « Thérapie contextuelle et unité des approches thérapeutiques », *Dialogues*, n° 111.

22. Olivier C., 1998, *L'ogre intérieur : de la violence personnelle et familiale*, Fayard.



N'y a-t-il pas quelque justification profonde dans la revendication par les pères africains d'un devoir de correction à l'égard de leurs enfants, même si la frontière avec les mauvais traitements est trop facilement franchie ? Il ne s'agit pas d'entreprendre une légitimation des châtiments corporels ; l'usage de la violence introduit une rupture préjudiciable à la qualité des rapports familiaux ; elle tend à une maîtrise totale de l'autre et appelle une réponse symétrique d'un degré supérieur.

Mais on ne peut renoncer sans dommage à tout affrontement ; il n'est guère possible de proposer des recettes ; en l'absence de tout contrôle extérieur autre qu'*a posteriori* la dimension contraignante de l'éducation parentale doit à notre sens se soumettre à des précautions élémentaires que nous avons trouvées clairement exposées dans un article d'Antoine Garapon²³ consacré... au maintien de l'ordre.

Situer la contrainte entre la logique courte de la réaction spontanée et la logique longue de la préoccupation pédagogique ; cantonner au maximum la force dans le registre symbolique de la démonstration pour éviter sa mise en œuvre ; rester systématiquement en dessous des provocations ; cultiver une éthique de la patience ; ne décider que ce que l'on sera capable de tenir et pratiquer une logique d'apaisement progressif en « usant » la colère de l'enfant non par crainte de l'affrontement mais pour éviter l'escalade.

Surtout, il importe de respecter en toute circonstance la dignité du jeune interlocuteur, seul refuge pour lui dans sa détresse. La première socialisation doit enfin faire une place à un concept que les sociologues Pain et Vulbeau²⁴ désignent sous le terme d'« autorisation ». Il s'agit de laisser émerger l'initiative de l'enfant dans des situations qui ne relèvent pas du désordre mais de la réorganisation ; les parents utilisent leur pouvoir non pour contraindre mais pour laisser faire ; l'autorisation a à voir avec l'idée d'expérimentation, elle est un pas vers l'autonomisation.

La socialisation secondaire

L'apparition de la socialisation secondaire, dont les signes avant-coureurs étaient déjà perceptibles lorsque les parents confiaient leurs « rejets » à d'autres personnes pour des gardes occasionnelles ou régulières mais généralement moyennant un certain contrôle, débute véritablement avec la scolarisation.

L'enfant va alors devoir s'intégrer à un groupe de pairs, respecter une discipline collective, passer une partie importante de sa journée sous la responsabilité des professionnels de l'éducation.

La délégation prend ici un caractère légalement obligatoire, et, à de rares exceptions près,

inévitables. Le choix de l'établissement est la plupart du temps dicté par l'impératif de proximité ; seuls quelques privilégiés conservent, grâce à leurs ressources financières, la liberté de déterminer les modalités et l'esprit de l'enseignement dispensé. Comme l'ont clairement démontré les criminologues belges Walgrave et Vettenburg²⁵, l'engagement affectif des enfants auprès de ces premiers adultes représentatifs de la société que sont les instituteurs est tout à fait déterminant non seulement pour la réussite scolaire mais pour l'insertion sociale ultérieure. C'est à partir de cet enjeu que les deux chercheurs ont construit leur théorie de la vulnérabilité sociale.

La socialisation ainsi que la définit Marcel Gauchet n'est pas seulement l'adaptation à la vie avec d'autres, l'apprentissage de la coexistence collective, c'est aussi plus profondément « le processus par lequel on apprend à se regarder comme un parmi d'autres... comme n'importe qui du point de vue des autres... apprentissage qui vous permet de vous placer au point de vue du collectif abstraction faite de vos implications immédiates ».

Cette définition de la socialisation souligne l'importance de l'inscription sociale de la famille elle-même : une famille « refuge », close sur elle-même ne peut assumer cette charge. Des études confirment d'ailleurs l'importance des liens familiaux élargis, des liens sociaux vécus par les parents, au point d'en faire l'élément discriminant entre deux groupes d'enfants délinquants et d'enfants non délinquants appartenant tous à la même cité et au même milieu socioprofessionnel.

Tout dépend en effet de savoir si la « double commande » qui régit désormais la socialisation s'organise sur le mode de la concurrence, de l'opposition ou sur celui de la complémentarité.

Il convient d'ailleurs de distinguer entre l'école maternelle et l'école primaire d'une part, l'école secondaire de l'autre. Avec les unes, la proximité géographique, l'unicité de l'enseignant permettent des ajustements relativement faciles pour peu qu'ils soient souhaités. Avec l'autre, le morcellement des enseignements entre plusieurs titulaires, les contraintes de l'emploi du temps, les changements perpétuels de local désorientent parents et enfants et rendent la collaboration plus difficile.

La répartition des compétences est d'autant moins aisée que si les parents admettent généralement bien la transmission par d'autres de savoirs spécialisés et des valeurs à caractère opérationnel – connaissances de base, culture générale –, ils sont beaucoup moins disposés à renoncer à leur contrôle dans d'autres domaines – capacité à relativiser, sensibilité à la différence culturelle.

23. Garapon A., 1998, « Que signifie maintenant l'ordre ? », *Esprit*, décembre, pp. 121-133.

24. Pain J., Vulbeau A., *De l'institution à l'autorisation : la vie ordinaire des jeunes entre autorité et socialisation*, recherche PJJ à paraître.

25. Walgrave L., 1992, *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociale*, Médecine et hygiène, Méridiens Klincksieck.

D'une part, l'école conditionne son offre de connaissances et de reconnaissance sociale par le respect des règles qui sont intrinsèquement nécessaires à sa démarche – assiduité, sens de l'effort, esprit de compétition, ségrégation par âge. D'autre part, elle véhicule et propage les valeurs dominantes de la société dont elle est issue et à laquelle elle a mission d'intégrer les enfants qui lui sont confiés. Celles-ci ne sont pas toujours comprises et souhaitées par la famille.

L'article 4 du décret du 23 mars 1999²⁶ relatif au contenu des connaissances requis des enfants instruits dans la famille ou dans les établissements privés hors contrat est à cet égard révélateur : « L'enfant doit acquérir les principes, notions et connaissances qu'exige l'exercice de la citoyenneté... ce qui implique la formation du jugement par l'exercice de l'esprit critique et la pratique de l'argumentation. »

Tout ceci ne va pas sans des attitudes d'influence suscitant les réactions du milieu familial ; il ne faut pas croire que l'opposition se circonscrit aux seuls groupes marginaux ou récemment immigrés sur notre sol.

La famille relationnelle telle que la décrit François de Singly²⁷, attachée à promouvoir l'individualité de chacun de ses membres, ne conçoit pas forcément ses objectifs de la même façon que l'école et peut entrer en rivalité directe avec celle-ci : présence obligatoire et absences non motivées ; discipline scolaire et respect des rites domestiques ; enseignement des maîtres et opinions dissidentes des parents, le loyalisme de l'enfant est mis alors à rude épreuve. L'invalidation réciproque des messages produit de redoutables effets d'inhibition et d'inertie, et, quand la distance culturelle est trop grande, des clivages psychiques préoccupants.

Il y a certainement beaucoup à faire pour améliorer un dialogue trop fréquemment perçu de part et d'autre comme un danger d'empiétement. La virulence du débat politique autour de l'école montre bien qu'en ce domaine précis existe une ligne de fracture entre la sphère privée et l'intervention publique.

Le problème de l'autorité

Le problème de l'autorité est également un sujet qui dérange en un temps où l'accroissement de la délinquance juvénile suscite une recherche de « boucs émissaires » en la personne des parents.

Certes l'autorité des parents est en crise, ni plus ni moins sans doute que celle des autres institutions ; mais on n'a pas le droit de se tromper sur l'analyse et les remèdes, car on touche là aux fondements de la socialisation.

Si l'on adopte la typologie de Max Weber distinguant autorités charismatique, traditionnelle et organisationnelle, on s'aperçoit qu'aujourd'hui sont simultanément mises en cause la capacité des parents à incarner et à figurer l'autorité, l'influence de la tradition et l'articulation des rôles entre les parents.

En quoi consiste cette autorité ? Qu'est-ce qui la caractérise ? Qu'est-ce qui est susceptible de la destituer ? Qu'est-ce qui pourrait éventuellement contribuer à la restaurer ?

Le concept ne va pas de soi ; il suscite des définitions composites dont il n'est pas facile de hiérarchiser les éléments.

L'autorité des parents ne s'identifie pas au pouvoir de contraindre leurs enfants même si autorité et pouvoir sont à maints égards indissociables.

Hannah Arendt²⁸ rattache le phénomène à la notion de fondation : auteurs de la vie, les parents seraient donc fondés à se prévaloir d'une forme de légitimité consécutive à l'acte procréateur et à sa reconnaissance sociale.

Mais légitimité n'est pas synonyme d'autorité.

L'approche contextuelle dont il a été fait état plus haut en fait un concept très large lié à l'existence dans les échanges humains de créances et de dettes. Ainsi une victime est-elle porteuse du fait de sa victimisation d'une légitimité à obtenir réparation ; il y aurait des légitimités constructives mais aussi destructrices, ce qui ne convient pas à la situation des parents. Force est donc de revenir au concept de responsabilité parentale dont l'autorité est le corollaire.

Cette dernière est d'ailleurs finalisée dans le Code civil ; elle porte en elle une vocation créatrice : elle doit tendre à augmenter, à faire grandir, ainsi que le souligne l'étymologie même du mot.

Ainsi la légitimité d'origine doit-elle se doubler d'une légitimité acquise par des actes : l'autorité réelle est susceptible d'avancées et de reculs au fur et à mesure de la succession des situations où elle s'affirme avec plus ou moins de bonheur.

Quels sont les supports principaux de l'autorité des parents ?

D'abord et avant tout la parole, vecteur fondamental de l'échange humain. Elle est utile tant pour autoriser, encourager, que pour énoncer l'interdit ou émettre réserves et conseils. En un temps où a disparu le statut de chef de famille, la parole d'autorité existe toujours, mais elle se fait explicative, persuasive.

Du coup, la capacité argumentative qui n'est pas forcément le lot de tout un chacun prend une importance particulière.

26. Décret n° 99-224 du 23 mars 1999 relatif au contenu des connaissances requis des enfants instruits dans la famille ou dans les enseignements privés hors contrat, *J.O.* du 24 mars 1999.

27. Singly F. de, 1999, interview par Dominique Dhombres, *Le Monde* du 2 mars.

28. Arendt H., 1972, « Qu'est-ce que l'autorité ? », in *La crise de la culture*, Gallimard, p. 121.



L'exemple, en ce qu'il sollicite implicitement l'imitation, constitue lui aussi un instrument privilégié de l'autorité.

Le maniement conjugué de la parole et de l'exemple n'est opérant que si une cohérence parfaite est maintenue dans la durée. Il est ainsi répondu à la demande récurrente chez les jeunes de référents adultes permanents, sûrs et crédibles.

Le constat d'une difficulté des parents à transmettre les exigences du monde commun

Le constat d'une difficulté des parents à transmettre les exigences du monde commun a occupé une part importante des débats de notre groupe.

Si certains fonctionnements psychiques défectueux peuvent compromettre le bon accomplissement par les parents de leur devoir d'énonciation et d'exemple, la pathologie ne constitue pas une explication suffisante quand la transmission opère pour ce qui touche la vie domestique mais échappe sur ce qui a trait à la vie sociale et à la citoyenneté.

Comme si les parents n'avaient pas grand-chose à en dire, ne s'estimaient pas assez compétents pour en parler, n'éprouvaient pas le besoin d'y conformer leurs actes ou même ressentait une telle coupure, un tel malaise vis-à-vis de la société, qu'ils oscillaient entre l'ambivalence et la franche hostilité à son égard ; sur ce point, on ne voit pas la nécessité d'opérer des différences entre la passivité de certains parents d'enfants délinquants et l'habileté des adeptes de la fraude fiscale.

De telles attitudes à l'égard de la chose publique et de l'intérêt d'autrui ne sont d'ailleurs pas l'apanage des seuls parents : la répugnance des adultes en général à intervenir dans l'espace public quand ils sont témoins de transgressions adolescentes ne trouve pas sa seule explication dans le manque de courage physique. Il a été observé qu'une manière non agressive de rappeler la règle suffirait souvent à faire cesser le trouble.

Ces comportements ne sont sans doute pas étrangers au rétrécissement du sens de la socialité chez les jeunes des cités qui en viennent à confondre espace privé et espace public et à réserver à leurs proches les égards dus à autrui.

Repliés sur leur terroir, ils n'éprouvent guère de sentiment d'appartenance à la collectivité nationale et avouent ne pas savoir comment se comporter en dehors de leur communauté²⁹.

On ne peut s'empêcher à ce sujet de se remémorer les propos prophétiques d'Hannah Arendt³⁰ qui écrivait dans *La condition de l'homme moderne* : « Ce qui rend la société de masse si difficile à supporter, ce n'est pas, prin-

cipalement du moins, le nombre de gens ; c'est que le monde qui est entre eux n'a plus le pouvoir de les rassembler, de les relier ni de les séparer comme des personnes assises autour d'une table qui verraient celle-ci soudain disparaître, les privant subitement de la distance à respecter susceptible de les empêcher de tomber les uns sur les autres. » Cette métaphore de la table exprime parfaitement l'une des principales failles de l'éducation actuelle.

Les causes en sont nombreuses ; il n'est pas superflu d'en citer quelques-unes, ne serait-ce que pour permettre à l'autorité publique d'en limiter les effets. Nous vivons dans un monde de communication, submergés d'informations diverses parfois contradictoires qui sollicitent en permanence intérêt et émotions et saturent très vite nos capacités limitées d'assimilation ; les réactions s'émeussent, la réflexion se décourage, la passivité s'installe, ainsi que des habitudes de « zapping » qui dépassent largement le domaine de la télévision. Communiquer, c'est faire savoir, faire connaître, reculer les limites de l'espace. La transmission au contraire se développe dans le temps ; elle véhicule de l'énergie du mouvement ; mais comme le souligne Régis Debray³¹, elle suppose un projet volontaire, organisé pour faire date ; transmettre est une opération polémique, une lutte pour la survie du message qui demande un véritable engagement. À la limite, c'est un acte politique ; l'enjeu de la transmission, c'est l'homme comme être produisant sa propre humanité.

Comment expliquer la dégénérescence actuelle de la transmission en simple communication ? Il est vraisemblable que la démarche multiréférentielle du progrès technique, la profusion de savoirs hétéroclites portant sur le biologique, l'inconscient et le social, la ruine des grands projets collectifs, les redoutables incertitudes de la mondialisation ne sont pas pour rien dans l'attitude de sidération et d'inhibition qui paralyse les parents lorsqu'il leur faut dépasser le cadre de la vie quotidienne.

Régis Debray pense également que la transmission souffre actuellement d'un affaiblissement des mythes. Tout ensemble humain a en effet besoin d'une clôture imaginaire ouvrant à un point de transcendance. Celui-ci n'est pas donné, il relève de la croyance : une crise de la croyance est une crise de la solidarité, de l'organicité, un démembrement du social et donc une remise en selle des pulsions d'égoïsme ou d'agression³².

Mais nous ne sommes pas loin de considérer avec le Pr Philippe Breton³³ que cette perte du feu sacré de la transmission procède aussi de la décrédibilisation d'une parole souvent manipulée. On s'est sans doute trop vite résigné à l'invasion de notre paysage quotidien par un langage publicitaire, des techniques de vente agressives, une langue de bois politico-

29. Choquet M., Ledoux S., Hassler C., Pare C., 1998, enquête INSERM sur les adolescents de la Protection judiciaire de la jeunesse et leur santé.

30. Arendt H., 1983, *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, p. 92.

31. Debray R., 1998, *Les enjeux et les moyens de la transmission*, Plein feux.

32. Lebrun J.-P., 1997, *Un monde sans limites*, Érès, coll. Point hors ligne.

33. Breton P., 1999, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte/Syros, coll. Essais.

administrative qui ne cachent même pas leur ambition de forcer, par n'importe quel moyen, la décision de ceux auxquels ils s'adressent. On a constaté que le consommateur, l'électeur, n'en sont pas forcément abusés et qu'ils secrètent vite les antidotes nécessaires ; sans doute au prix d'une méfiance grandissante qui affecte le lien social et qu'entretient la médiatisation des « affaires » politico-financières.

Scepticisme, écœurement, sentiment de dérision sont alors des sentiments souvent exprimés, tant par les jeunes que par les adultes, et qui bloquent toute velléité de transmission.

Ces considérations que certains trouveront exagérément pessimistes ont paru à notre groupe suffisamment inquiétantes pour être prises en compte dans la définition des objectifs d'une politique moderne de soutien à la fonction parentale.

Comment instaurer une politique de soutien à la fonction parentale ?

Au terme de ce constat, l'ambition d'une telle politique apparaît dans toute son ampleur. Il ne s'agit rien moins que d'une tentative de refondation du lien social à partir de la restauration de la cellule de base que constitue la famille. L'accélération des mutations technologiques perturbe notre société à la fois dans une perception du temps, réduite à l'immédiateté, et dans celle de l'espace, certains accédant à une mobilité qui tend à la quasi-ubiquité avec Internet tandis que les plus malchanceux se replient sur un territoire de plus en plus restreint auquel ils en viennent à s'identifier.

Il est important de se souvenir que l'homme étant avant tout un animal parlant, l'échange symbolique est la meilleure façon de retrouver une humanité malmenée aujourd'hui. La parentalité est un bon angle d'attaque pour réamorcer des échanges abusivement dominés par le modèle économique, et ce pour deux raisons : parce que c'est à travers elle que se construit l'avenir social de l'enfant mais aussi et surtout parce que, favorisés ou démunis, sur le plan de la fonction parentale nous sommes tous à égalité de droits et de devoirs. Toutes proportions gardées, l'État se trouve placé dans la situation des fondateurs de la démocratie grecque dont le génie a consisté à isoler dans la masse des inégalités sociales un espace de citoyenneté régi par une stricte égalité ; on objectera que les femmes et les esclaves en étaient exclus ; mais c'est justement le point sur lequel la modernité a progressé.

Il s'agit donc de redonner la parole à chacun à partir de sa place généalogique et de sa situation spécifique afin de créer les conditions d'un dialogue intergénérationnel, mais aussi interculturel et même interinstitutionnel, de

réintroduire, entre un réel souvent difficile et un imaginaire hypertrophié par l'invasion du virtuel, la dimension symbolique autrefois portée par les pères. Il pourrait être tentant, compte tenu de l'acuité des problèmes posés par les adolescents et les préadolescents, et des lacunes évidentes du dispositif actuel de soutien des parents à leur égard, de faire porter en priorité l'effort sur certaines tranches d'âge.

Ce serait oublier que la socialisation est un processus continu qui commence très tôt, et que ses temps forts ne peuvent être aisément déterminés ; le problème doit donc être abordé à tous les stades de son développement.

Du suivi individuel à l'apprentissage de la solidarité

Le modèle actuellement le plus répandu dans le travail social est depuis de nombreuses années celui du suivi individuel. Si notre groupe n'a pas entendu se rallier à un courant intellectuel qui va jusqu'à contester l'utilité de cette orientation jugée inefficace et totalement dépassée – rien ne pourra remplacer l'assistance et la sollicitude d'un être humain à l'égard de son semblable en difficulté –, il nous est apparu que cet accompagnement nécessaire devait être complété par un apprentissage de la solidarité aujourd'hui défaillant.

Dans une certaine mesure, le passage de l'individuel au collectif est une nécessité liée à l'évolution même de la société ; si le suivi d'une personne ou d'une famille doit être réservé à ceux qui en ont besoin ou le demandent, l'apprentissage de la solidarité a vocation à concerner tout le monde.

Les jeunes d'abord, naturellement portés à la vie du groupe ; ils doivent y apprendre, outre la connaissance et le respect de soi-même et de l'autre, la maîtrise de la mobilité, l'aptitude à échapper à l'enfermement du terroir pour conquérir des territoires intérieurs et extérieurs nouveaux, acquérir de nouveaux savoirs, expérimenter des statuts différents, d'autres facettes d'eux-mêmes. En compagnie de leurs parents et avec l'aide d'adultes avertis, ils devraient enfin s'exercer à décoder les manipulations de la parole : séduction démagogique, esthétisation des messages, cadrages abusifs et menteurs, techniques d'amalgame ; ce qui leur permettrait peut-être de retrouver avec une confiance accrue en leurs facultés de jugement l'envie de s'engager pour des causes justes, y compris leurs futures fonctions parentales.

Les parents ensuite. Les mères ont sur ce point une longueur d'avance ; les luttes féministes leur ont appris à se regrouper, à s'entraider, à s'informer ; elles sont souvent les premières à nouer un lien avec l'école. L'accent devrait donc être mis sur une politique volontariste de regroupement des pères autour d'une réflexion sur leurs responsabilités propres.



La place des pères est aujourd'hui en friche ; certaines mères ne veulent plus et ne peuvent plus en parler. La société exige d'eux une présence dont elle leur refuse en même temps les moyens, et quelques-uns d'entre eux n'osent même plus la revendiquer.

Les pères ont besoin de se réinscrire dans l'histoire, de se remémorer ensemble les grands événements fondateurs qui font sens pour eux pour retrouver un lieu qui ne soit pas par définition un ailleurs, des espaces réels d'intimité et de sociabilité avec leur famille.

Ils ont à rechercher le cadre juridique d'une nouvelle alliance avec les mères, affirmer et démontrer leur capacité à concilier l'ordre des lois et celui du désir, revendiquer d'être commis par la société et par leur femme dans une fonction régulatrice d'équilibre et de justice relationnelle au sein de la famille, d'être délivrés des dépendances qui les éloignent de cet objectif et les empêchent d'exercer une séduction rassurante.

Le groupe doit être pour eux un lieu d'écoute sans jugement, de ressourcement et de remobilisation.

Mais l'apprentissage de la solidarité ne saurait se résumer à la constitution de groupes homogènes ; tôt ou tard, il est indispensable de mélanger sexes et générations, y compris celle des grands-parents, dans le même climat d'écoute et de compréhension pour favoriser une recomposition de l'ensemble et la complémentarité de ses composantes.

À l'une et l'autre des deux phases devrait être également aménagé dans le respect réciproque le dialogue interculturel, seul susceptible de lever le tabou de l'altérité qui fait le lit du racisme et de la discrimination. Enfin, la famille ne doit pas être envisagée en soi comme un monde isolé des autres institutions.

À tout moment il est nécessaire d'introduire dans les groupes de parole des représentants institutionnels chargés de signifier concrètement la sollicitude sociale et de devenir les vecteurs de nouvelles synergies entre famille et administrations.

L'animation de ce groupe pose la question d'une nouvelle orientation du travail social.

Il convient à présent de se demander si les professionnels y sont prêts, s'ils peuvent y être aidés et quelles conditions doivent être réunies pour atteindre les buts recherchés³⁴.

Des cultures professionnelles à repenser

Le consensus sur les objectifs ne doit pas faire oublier les pesanteurs d'un dispositif presque exclusivement orienté à ce jour sur le suivi individuel. Le premier obstacle à considérer est sans doute la liquidation politique de l'Action sociale globale qui a correspondu ap-

proximativement au départ de M^{me} Nicole Questiaux en 1975, et ce au profit d'un ensemble d'actions compartimentées marqué par une culture de cible³⁵.

À ceci est venue s'ajouter dans les années 1980 la mise en place d'une politique de la Ville remettant en cause le professionnalisme et la spécialisation. Même si l'enthousiasme et la créativité sont moins absents des professions qualifiées de « canoniques » que ne le laissent entendre certains dans un récent numéro de la revue *Esprit*³⁶, il faut bien reconnaître que la catégorisation des troubles, niant la singularité de chaque personne, est encore une donnée profondément inscrite dans la formation et les pratiques ; elle est amplifiée par l'influence du modèle judiciaire de l'assistance éducative.

L'approche des gens à partir de leurs manques

L'approche des gens à partir de leurs manques avec ses conséquences – enfermement dans le symptôme, effet de disqualification, pétrification des positions dans une relation dominant-dominé – n'est pas l'effet de pratiques individuelles maladroites ou aberrantes ; elle est inhérente à une mission judiciaire justifiée par l'existence même du danger ; elle est également présente, de façon moins facilement explicable, dans l'action éducative en milieu ouvert administrative qui résulte de la signature d'un contrat de protection sociale.

Cette imprégnation par le modèle judiciaire et son obsession de la preuve entretiennent une quête toujours latente de l'aveu qui suscite naturellement des contre-stratégies d'évitement, à commencer par l'exhibition complaisante des carences matérielles susceptibles d'entraîner l'attribution de secours, mais servant aussi à éluder les véritables causes de l'intervention.

Notons aussi une culture persistante du secret des écrits du travailleur social au regard des gens que ceux-ci concernent. Quelles qu'en soient les raisons procédurales et psychologiques, cette confidentialité de principe constitue un sérieux obstacle à la progression des intéressés placés délibérément dans une situation d'infériorité à laquelle ils ne peuvent réagir que de façon infantile, aux antipodes de la responsabilité. Des progrès restent à faire dans ce domaine qui relèvent encore d'un véritable tabou.

Le suivi individuel présente d'autres risques : témoins quotidiens de situations dramatiques, sommés de donner dans chaque cas le meilleur d'eux-mêmes, les intervenants sont confrontés à la tentation réparatrice de faire à la place des gens, au lieu de faire avec eux. Ils sont souvent victimes de mécanismes d'induction et de contagion psychique qui les amènent

34. Godin E., *Étude sur la place du père dans la société d'aujourd'hui*, Valenciennes, recherche association La Pose.

35. Bruel A., 1999, « Les conditions d'une politique moderne de soutien à la fonction parentale », intervention CNAEMO, Chateauroux, 25 mars.

36. « À quoi sert le travail social ? », *Esprit*, n°3-4, 1998.

à répéter inconsciemment les processus pathologiques et pathogènes à l'œuvre dans la famille.

À ces difficultés classiques s'ajoute en certains cas une préparation insuffisante à la prise en compte de la différence culturelle : celle-ci exige bien davantage qu'une simple ouverture au dialogue assortie de bonnes intentions.

À cela s'ajoutent des déterminants liés à la civilisation moderne : dans une société fascinée par l'immédiateté, le temps nécessaire à l'influence éducative est facilement nié. On a de plus en plus tendance à confondre travail socio-éducatif et urgence humanitaire, efficacité et rapidité, à faire prédominer le contrôle sur l'éducation.

On ne saurait oublier enfin les contraintes d'une gestion sans réelles perspectives à moyen et long terme et une notion de rentabilité qui tend à assimiler le meilleur et le moins cher sans toutefois empêcher l'empilement de mesures successives mal adaptées ou même d'interventions simultanées et non concertées.

Des cadres d'intervention à revoir

Il n'est pas exclu que des réformes de structure et d'organisation doivent être envisagées pour adapter le cadre aux nouveaux besoins ; nous avons déjà proposé de développer les approches qui épousent naturellement les besoins quotidiens des familles ou s'appuient sur un partage de situations de vie comme celles des travailleuses familiales et des infirmières à domicile. Des assouplissements devraient intervenir pour faire davantage correspondre les horaires d'ouverture des services avec la présence des parents chez eux et permettre de faire face aux problèmes qui se manifestent la nuit et pendant les week-ends. De manière générale, il conviendrait d'encourager dès la grossesse les rencontres entre parents et professionnels de la petite enfance, notamment dans le cadre de la PMI.

Il y aurait également lieu de repenser les problèmes d'articulation entre professionnels et bénévoles ; le développement anarchique de la médiation illustre à cet égard l'existence de besoins importants alors même que celle-ci est considérée par certains comme un pur charisme individuel, par d'autres comme une profession nouvelle à part entière nécessitant une formation *ad hoc*, par d'autres enfin comme un volet annexe de chaque intervention institutionnelle.

Sur un plan méthodologique, il faudrait certainement intégrer en protection administrative et judiciaire les suggestions du Pr Houzel qui propose dans son livre *Les enjeux de la parentalité* de prendre en compte dès le début de l'intervention trois niveaux d'analyse : les événe-

ments et ruptures vécus antérieurement par l'enfant et par sa famille, l'instabilité des représentations de la famille par les professionnels et les phénomènes de contagion psychique des intervenants. De manière complémentaire, les trois axes de la parentalité, exercice, expérience et pratique, devraient être étudiés.

Il ne faudrait pas négliger de s'interroger sur la position structurale de certains services comme les placements familiaux, spécialisés ou thérapeutiques. Cette formule extrêmement riche est appelée à se développer, notamment dans le secteur des adolescents, et symbolise, par la prise de relais d'une famille de substitution, la solidarité de tous à l'égard des difficultés de certains ; mais si la complexité introduite rend nécessaire une supervision permanente des interrelations, n'y a-t-il pas quelque abus à confier l'enfant à l'équipe pluridisciplinaire elle-même alors que les droits et devoirs pourraient être plus logiquement exercés par la famille d'accueil qui en assume la charge ? Est-il si évident que la mère ou même le père doivent être les salariés dudit service ? Ne pourrait-on pas mettre en place un système dans lequel la position des professionnels soit clairement située dans le seul registre de l'aide et du conseil aux titulaires de l'autorité parentale et à ceux qui les relayent ?

Les règles de la fonction et de la comptabilité publiques ne favorisent guère une démarche d'intervention qui nécessite une grande souplesse dans l'engagement des moyens ; cette dernière pâtit des rigidités qui affectent le déroulement des carrières de fonctionnaires. Est-il iconoclaste de souhaiter pour le travail socio-éducatif des tolérances justifiées par ses contraintes spécifiques ?

Enfin, on ne peut laisser de côté les problèmes de sélection et de formation. Le groupe n'a pu approfondir cette question, mais pour accompagner l'effort de réorientation auquel nous aspirons, l'exigence actuelle d'un niveau universitaire suffisant devrait être complétée par la reconnaissance d'expériences qualifiantes permettant d'intégrer des éléments qui ont fait sur le terrain, par exemple dans le cadre des emplois jeunes, la démonstration des qualités relationnelles et humaines précieuses dans ce secteur d'activité.

Reconsidérer les conditions de l'intervention publique en fonction des besoins ressentis dans la vie privée

Cela suppose tout d'abord un repérage des temps et des lieux pertinents pour agir. À cet égard, notre groupe a considéré que certaines périodes de la vie familiale pouvaient être considérées comme des moments de crise particulièrement favorables aux remaniements psychiques et aux changements de comporte-



ment. La période de l'accouchement par exemple, moment crucial pour la jeune mère, provoque souvent chez le futur père une expérience émotionnelle nouvelle insuffisamment prise en considération que l'analyse en commun, avec l'aide de professionnels, pourrait sans doute transformer en une démarche constructive.

L'entrée à l'école, et plus encore l'intégration dans le secondaire, correspond également à une période d'anxiété et de désarroi de l'enfant mais aussi chez les parents qui seraient sans doute ouverts à ce moment à beaucoup plus qu'une information distante et stéréotypée souvent écrite. Il en est de même pour l'orientation en fin de cinquième ; le choix d'un lieu neutre comme le centre social pour des rencontres avec les enseignants et une présence tierce favoriseraient sans doute les échanges. Ce dernier point fait apparaître l'importance capitale de l'animateur dans la réunion des groupes de parole.

Ceci nous amène à une définition plus large du concept d'accompagnement, qu'il soit psychologique, éducatif ou social. Le suivi individuel implique une prédominance de la relation duelle : l'intervenant se situe comme un pont entre la société globale et la famille en souffrance. Dans une perspective d'apprentissage du collectif, la position est différente. Il doit être au carrefour des relations entre les sexes et les générations, les familles et les institutions ; il doit jouer tout à la fois un rôle d'initiateur de la rencontre, de catalyseur des interactions, de garant de la libre circulation de la parole, voire de rédacteur d'un compte rendu de synthèse de la pensée et des prises de position consensuelles.

Il s'agit de retrouver dans la technique des groupes de parole la dimension totale de l'échange humain au sens que lui a donné Marcel Mauss. Pour celui-ci, « les faits sociaux sont des phénomènes totaux à la fois juridiques, économiques, religieux, esthétiques et même morphologiques ». C'est en considérant ce tout que nous pouvons percevoir l'essentiel, le mouvement, l'instant fugitif où la société prend et où les hommes prennent conscience sentimentale d'eux-mêmes et de leur situation vis-à-vis d'autrui.

On est loin de la conception précaire et rabougrie à laquelle nous avons habitués l'échange purement économique.

Finalement, très rares sont les îlots d'humanisme conséquent où les gens se retrouvent ensemble l'espace de quelques soirées pour évoquer leurs problèmes existentiels sans référence idéologique, politique ou religieuse.

L'animation des groupes de parole devrait être un lieu de prédilection pour redonner à la parole tout son poids, pratiquer de nouvelles

formes d'échange du savoir, diffuser l'antidote aux techniques visant à contraindre l'interlocuteur, sans qu'il s'en rende compte, à adopter tel comportement ou telle opinion. Elle devrait remettre en honneur la pratique de la rhétorique, science de l'argumentation loyale qui depuis le début du siècle n'est plus enseignée. N'est-il pas du devoir du travailleur social moderne d'aider les gens à décoder les messages qui leur sont adressés de façon à développer tout à la fois leur esprit critique et leur aptitude citoyenne à se déterminer librement ?

Enfin on a souvent constaté combien l'accès à des manifestations culturelles pouvait être l'occasion de confrontations fécondes entre des sensibilités individuelles dans la perspective d'une ouverture aux autres. Il serait souhaitable que puissent être créés des passeports « culture, loisirs en famille » comportant d'importants avantages tarifaires pour les parents et les enfants.

Réintroduire des rites d'intégration dans la société

Il faut rappeler l'importance, à l'origine de tout lien parental, de la désignation sociale de ce lien : l'acte par lequel un parent reconnaît pour sien un enfant doit être solennisé ainsi que le préconisait le précédent rapport, *Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables*. L'accroissement actuel du nombre de parents qui font la démarche commune de reconnaissance de leur enfant avant sa naissance marque en effet le caractère d'acte fondateur attribué à l'acte de reconnaissance.

Plus généralement, il est devenu banal de constater la disparition progressive et la plupart du temps³⁷ subreptice des rituels qui accompagnaient et symbolisaient le franchissement d'un certain nombre d'étapes dans la vie des jeunes Français. Les rites n'ont pas disparu, et les jeunes ne manquent pas d'imagination à cet égard ; mais il s'agit de rites locaux, élaborés sans contrôle ni publicité suffisants, parfois violents voire inhumains et dégradants, comme on a pu le voir à propos du débat sur le bizutage. Dans la société globale essentiellement mercantile, l'intégration se fait par la consommation. On n'est pas dans le manque mais dans le trop-plein d'inclusion. Si réorganisation il y a, elle n'est en tout cas ni explicite ni lisible.

Ce qui manque aux jeunes, c'est d'une part des repères temporels leur permettant de construire leurs désirs dans des attentes raisonnables, et d'autre part une authentique reconnaissance de leurs efforts ou de leurs mérites. Il est intéressant à cet égard de constater que la remise de décorations en tant que rituel de reconnaissance des comportements sociaux

37. Baranger T., 1999, « Le monde comme souffre-douleur », conférence dans le cadre du séminaire de philosophie du droit de l'Institut des hautes études sur la justice « Drame privé crimes publics », 2 mai, à paraître.

utiles ou exemplaires est une pratique qui ne bénéficie sauf exceptions rarissimes qu'aux adultes. Le groupe de travail a considéré qu'il ne serait pas inutile de réfléchir aux moyens de sanctionner positivement certains passages, certaines expériences qualifiantes sur le plan de la citoyenneté en prenant garde de ne pas recréer des phénomènes d'élitisme. Il s'agirait de récompenser chez un individu ou un groupe l'engagement dans une activité socialement utile ou à forte connotation altruiste comme l'action humanitaire.

Cette reconnaissance ne se traduirait pas forcément par l'attribution d'une quelconque médaille mais plutôt par la remise publique, au cours d'une cérémonie conviviale, d'une attestation susceptible de figurer dans le *curriculum vitae* de l'intéressé.

Les autorités compétentes pour cela pourraient être les municipalités dont le rôle auprès des familles devrait être souligné, les départements ou l'État. On pourrait aussi songer à des organismes comme la Commission nationale consultative des droits de l'homme, par exemple en réorganisant le prix René-Cassin.

Enfin, le groupe suggère de modifier dans le même esprit les textes concernant l'attribution de la médaille de la famille française, afin d'honorer non plus un modèle familial et national mais le dévouement de parents vivant sur le territoire, ayant su, malgré des difficultés évidentes, mener à bonne fin l'éducation de leurs enfants.

Promouvoir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle³⁸

Rappelons sur ce point les principales orientations arrêtées le 12 juin 1998 à l'issue de la Conférence de la famille, complétées par le rapport de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999 :

- Redéfinir les conditions d'attribution de l'allocation parentale d'éducation pour maintenir le lien à l'emploi et préserver les conditions du retour à l'activité professionnelle, notamment en favorisant des modes de garde temporaire permettant la reprise d'une activité à temps partiel.

- Compléter les dispositions relatives aux congés pour événements familiaux en créant un congé parental d'accompagnement scolaire obtenu par fractionnement du congé parental d'éducation.

- Mener une politique du temps choisi favorisant la vie familiale – temps partiel organisé sur l'année sur l'initiative des intéressés,

horaires variables, jour de congé hors du temps scolaire pour congés parentaux ou familiaux, temps partiel familial choisi.

- Remédier au déséquilibre entre la garde collective utilisée par les familles modestes et la garde individuelle choisie par les plus aisés en modulant les aides en fonction du temps réel d'utilisation et en favorisant une meilleure implantation des crèches.

On pourrait regrouper ces orientations au sein d'une politique générale de promotion de la parentalité. Prenant en compte l'existence des périodes sensibles identifiées plus haut, on utiliserait la notion de congé d'accompagnement scolaire pour faciliter la fréquentation des groupes de parole, élaborant ainsi une sorte de service civique modulable axé sur la parentalité. Il ne suffit pas en effet de dégager des temps libres pour que ceux-ci soient consacrés à la vie familiale. Il va de soi qu'un contrôle n'est pas possible ; encourager un engagement concret des parents sera particulièrement utile.

Des expériences à organiser et à développer

Ainsi que nous l'avons exposé en introduction, nous ne pouvons prétendre ici à l'exhaustivité ; tout au plus est-il possible de reprendre quelques initiatives ou projets dont nous avons eu connaissance, à titre personnel, en les regroupant logiquement pour en fournir un panorama provisoire susceptible d'être corrigé, complété et rationalisé afin de parvenir à la constitution d'un véritable réseau national reconnu et soutenu en tant que tel par les pouvoirs publics. La mise en place d'un site de communication Internet serait à cet égard d'un grand intérêt.

L'initiation à la parentalité

Nous avons demandé dans notre second rapport la mise en place dans les classes de fin d'études d'une sensibilisation précoce à la parentalité. Cette proposition s'inspirait d'une expérience menée dans un lycée d'enseignement professionnel du XIV^e arrondissement de Paris par la cellule Action Prévention Santé du service d'action médicale scolaire ; constatant la fréquence anormale de grossesses précoces, l'équipe enseignante a sollicité l'intervention de la cellule pour animer hors programme et sans la présence des professeurs, des groupes de parole orientés sur le thème de la contraception ; très vite les discussions ont débordé le cadre de la sexualité et de la connaissance du corps pour s'étendre à toutes les dimensions du rapport avec l'autre et de la parentalité. Le vif intérêt manifesté par les jeunes, majoritairement des jeunes filles maghrébines et

38. Benoît A., 1999, « Pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle », *JCF*, mars.



africaines, et une certaine gêne constatée chez les garçons ont amené à penser que la mixité ne devrait être introduite que dans un second temps, et que la présence d'un ethnologue faciliterait la réussite de telles expériences.

Citons aussi la création dans le XI^e arrondissement par l'association Lien social Jeunes du « Passage », lieu d'accueil pour jeunes en voie de marginalisation de 16 à 26 ans et qui comporte outre l'apprentissage de la vie en commun et des contacts systématiques avec des thérapeutes un travail en atelier portant notamment sur l'initiation à la vie civique et à la parentalité.

Dans le même esprit, le Fil Santé Jeunes propose des conseils donnés par les professionnels sous le couvert de l'anonymat.

En ce qui concerne la sensibilisation au moment de la grossesse et de l'accouchement, les initiatives sont plus nombreuses ; des groupes de mères animés par des infirmières et sages-femmes de la PMI ont été notamment mis en place dans le XIV^e et le XX^e arrondissement de Paris ; l'Institut de puériculture a fait de même dans le cadre de l'institution hospitalière proprement dite ; les invitations seraient systématiquement envoyées dès réception de la déclaration de grossesse.

Les pères sont beaucoup plus mal lotis : un groupe fonctionnerait néanmoins autour de la clinique des Bleuets sur des thèmes comme la question du nom, la reconnaissance et l'autorité parentale.

L'information des parents sur leurs droits et devoirs par le canal de guides, brochures et expositions est assez répandue. Outre celle réalisée par les pouvoirs publics, l'École des parents, le Centre de protection de l'enfance s'y attachent particulièrement. Notons toutefois qu'elle est généralement axée sur les aspects juridiques de l'autorité parentale et sur les problèmes de la petite enfance.

Dans le même esprit, l'organisation de lieux de rencontre et d'expression, cafés, points rencontre, théâtre-forum, répond au besoin de confronter les idées et les expériences en dehors de toute préoccupation évaluative.

Complémentairement, des initiatives mettent en contact les parents avec des spécialistes susceptibles de les aider dans leurs difficultés éducatives. L'Institut de la recherche appliquée pour l'enfant et le couple organise un club parents-enfants géré par un groupe de psychanalystes ; les Maisons vertes, fidèles à la pensée de leur créatrice Françoise Dolto, accueillent parents et enfants souhaitant y trouver un moment de convivialité et de détente, en présence de psychanalystes attentifs et discrets qui les éclairent en situation sur certaines de leurs attitudes.

Le renfort à la parentalité³⁹

Le renfort à la parentalité relève d'une démarche essentiellement pragmatique : venir en aide concrètement aux parents en les aidant au niveau de leurs tâches domestiques et en leur apportant en situation les conseils et l'entre-gent nécessaires pour faire face à leurs problèmes ; c'est ce que font les travailleuses familiales et les sages-femmes en certaines circonstances.

Il peut s'agir aussi d'un relais ponctuel les libérant pendant quelques jours ou au plus quelques semaines de leur lourde charge. C'est ce que propose le relais parental Passerelle 92 où les parents peuvent déposer les enfants pour se retrouver ou sortir en couple ; la structure accueille les enfants en collectif ou par le biais d'un réseau de familles de dépannage. Prestation banalisée, elle ne comporte aucun suivi social obligatoire et ne vise à rien d'autre qu'à éviter aux parents de « craquer » en leur permettant de « souffler un peu ».

Sur ce registre, il faut aussi citer le projet de l'association Intermède : il a pour objectif de répondre aux phénomènes de plus en plus fréquents de solitude des enfants dont les heures de rentrée de l'école ne correspondent pas à la sortie des parents de leur travail ; la maison Robinson est présentée comme un relais bénévole et facultatif, accessible sans formalités, les enfants restant sous l'autorité parentale de leurs parents, permettant de pallier les rigidités de l'emploi et d'offrir aux enfants un lieu éducatif d'attente, y compris en cas d'indisponibilité accidentelle - hospitalisation, garde à vue - en lien avec le centre social.

De tels projets peuvent d'ailleurs parfaitement s'articuler avec les nombreuses initiatives prises par l'Éducation nationale et par des associations d'origines diverses qui s'attachent à constituer un espace intermédiaire entre la famille et l'école avec pour objet l'accompagnement et l'aide aux devoirs.

L'accompagnement de la parentalité en situation^{40, 41, 42}

Il s'agit de répondre à des parents qui éprouvent un besoin de confirmation et d'arbitrage, une réassurance dans tel ou tel aspect de leur rôle.

Sous cette rubrique, on peut classer les organismes proposant la prise en charge de la famille au niveau de séquences de loisirs ou de voyage tels les centres sociaux et les associations de quartiers.

Le Trait d'union, à Bayonne, depuis deux ans est un lieu d'accueil et d'accompagnement pour restaurer ou conforter les relations entre parents et jeunes enfants - 1 à 6 ans - autour d'activités éducatives diverses en présence d'éducateurs.

39. « Des internats en milieu ouvert pour les 6-13 ans ? », *ASH* du 14 février 1997.

40. Vachon J., 1998, « La parole aux parents », *ASH* du 4 septembre 1998.

41. Lavoue J., 1999, « Face aux mutations de la famille : quelles réponses éducatives ? », Journées CNAEMO Chateauroux 25 mars.

42. Barbe L., Coquelle C., Persuy V., 1998, *Prévention de la délinquance ; politique et pratiques*, ESF, coll. Actions sociales, pp. 109-122.

Plus généralement, des équipes de prévention spécialisée mènent des actions dans le cadre d'une approche globale et d'un accompagnement éducatif inscrit dans la durée ; les éducateurs partagent des situations de vie quotidienne avec les parents et ils leur apportent conseil dans leurs paroles et dans leurs actes, éclairage sur le sens de leur responsabilité et cohérence dans la conduite éducative à l'égard de leurs enfants et adolescents.

Ces actions se prolongent par des soirées, week-ends, séjours de vacances... au cours desquels les parents peuvent comprendre et interioriser les attitudes, règles et valeurs essentielles de l'éducation.

Ces pratiques s'intègrent dans le naturel et la spontanéité d'un lien de confiance établi entre tous et facilitent les médiations avec d'autres intervenants.

Des structures telles que la Passerelle à Grenoble soutiennent des couples en situation de séparation ou de divorce, d'autres aident à traverser une période de chômage ou à rechercher un logement ; un projet de CHRS pour jeunes parents en errance, Aire de famille, est actuellement en voie de création.

Des associations diverses organisent des groupes de parole réunissant des familles affrontées à des situations spécifiques qui constituent des épreuves temporaires dans la vie des familles.

Il en est ainsi de la maladie ou de l'hospitalisation : la fondation MacDonald a créé auprès de l'hôpital de Villejuif une maison des parents où les proches des jeunes soignés peuvent trouver des occasions d'échanges et de réconfort. L'association Sparadrapp poursuit avec des moyens différents des objectifs semblables : informer, conseiller et rassurer les enfants malades ou hospitalisés et leur famille ; concevoir des outils adaptés aux professionnels qui les prennent en charge.

Dans un ordre d'idées voisin, l'association After qui mise sur l'influence du contexte dans la toxicomanie, organise depuis deux ans des groupes de parole destinés à permettre aux parents de jeunes toxicomanes d'aborder en commun leurs préoccupations et de participer, au prix de certaines modifications de comportement de leur part, à l'octroi d'une chance supplémentaire dans une perspective de cure.

En matière de placement, les choses évoluent également, foyers de l'enfance et maisons d'enfants associent davantage les familles au fonctionnement de l'institution. Certains services de l'Aide sociale à l'enfance hébergent l'espace d'un week-end les parents d'enfants confiés, afin d'humaniser et de faciliter l'exercice de leur droit de visite.

Dans le domaine de la Protection judiciaire de la jeunesse, des équipes de Voisins-le-Bre-

tonneux, Houilles, Créteil réunissent tous les quinze jours des parents de jeunes confiés à leur service pour les faire sortir du sentiment de disqualification dans lequel ils sont enfermés, aborder sans aucun tabou les sujets qui leur tiennent à cœur, faire tomber la pression. Si tous les parents ne sont pas ouverts à ce type de réunions, ceux qui les fréquentent disent tous en avoir tiré profit.

Un intéressant projet élaboré dans le cadre du « relais enfants-parents » envisage d'accueillir dans un chalet les familles de jeunes détenus de Fleury-Mérogis à l'occasion des visites qu'elles effectuent pour leur permettre de vivre ensemble les temps d'attente inévitables et d'échapper autour d'une tasse de café à leur sentiment d'humiliation et de révolte. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans les objectifs de cette association qui mène depuis plusieurs années des actions de médiation destinées à faciliter les rencontres des enfants avec leurs parents détenus.

Depuis longtemps déjà, les communautés immigrées ont compris la nécessité de lutter contre le sentiment d'exil ; des associations comme Uracca ou Afrique Partenaires Service offrent ainsi des occasions de formation, d'échange et d'intermédiation culturelle.

La technique des groupes de parole

La technique des groupes de parole, avec l'apprentissage de la solidarité qu'elle comporte, a évidemment vocation à être proposée à toutes les familles.

Pour autant, nous n'avons pas la naïveté de penser qu'elle puisse être à la portée de chacune d'entre elles ; les bilans opérés sur le terrain font apparaître les avantages suivants :

- c'est une occasion d'expérimenter et de mieux connaître les règles qui régissent la parole ;
- de prendre conscience qu'on n'est pas seul à avoir un problème ;
- de se rendre compte que les travailleurs sociaux ne détiennent pas tant s'en faut toutes les clefs de résolution de ces problèmes ;
- d'apprendre l'articulation des places de chacun dans un groupe ;
- de s'approprier sa propre culture sous le regard de l'autre ;
- d'identifier les enjeux de la différence des sexes et des générations, d'en explorer les conséquences dans l'exercice de l'autorité ;
- de confronter les réalités vécues dans des configurations familiales différentes (monoparentalité, recompositions, etc.) ;
- de dire sa souffrance et de faire connaître ses sacrifices ;
- de dégager éventuellement des revendications consensuelles.



Éviter les dérives

La mission nouvelle confiée aux travailleurs sociaux ne paraît pas devoir être spécifiquement réservée à tel ou tel corps professionnel ; elle peut être exercée aussi bien par les éducateurs que par des spécialistes de la psychologie, des sociologues ou des anthropologues.

Néanmoins, elle nécessite une formation particulière à l'animation des groupes restreints ; elle exige en effet que l'intervenant sache se tenir suffisamment en retrait pour laisser se développer la parole, tout en veillant à ce que tel ou tel participant n'utilise pas son statut social, ses connaissances personnelles ou ses convictions pour exercer sur le groupe une domination indue, que d'autres ne se sentent pas cernés et contraints par la pression de conformité qui émane des échanges et, sentant leur libre arbitre leur échapper, se taisent ou se retirent. Il faut éviter la facile recherche de boucs émissaires qui conduit à rejeter sur d'autres, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe, les difficultés rencontrées. Culpabilisation, disqualification individuelle, confusion des rôles, appels récurrents à des décisions autoritaires du pouvoir politique constituent autant d'écueils à une progression véritable.

L'animateur devra donc être capable d'observer les échanges, de prendre acte de leur développement, de la part prise par chacun et des interactions positives ou négatives entre les membres. Il en notera le contenu thématique sans manquer de veiller à tout moment au respect des objectifs. Pour parvenir à une libre expression de chacun des participants, il est tout à fait capital que puisse être garantie dès le départ la stricte confidentialité des débats tenus. Ce qui n'empêche pas qu'au terme des travaux, l'animateur puisse proposer d'en répercuter les éléments de réflexion et les propositions à l'échelon adéquat sous le contrôle de l'ensemble des participants.

On peut penser que deux intervenants ayant l'habitude de collaborer ne seront pas de trop pour y parvenir et qu'une formation *ad hoc* - groupe de base, groupe de diagnostic - dispensée par des psychosociologues confirmés devrait leur être dispensée.

Qu'on envisage les groupes de parole comme formation à la citoyenneté ou comme simple moyen de prévenir la dysparentalité, ils seront toujours insuffisants pour traiter en profondeur les situations de carence grave dans lesquelles le lien interhumain a besoin d'être reconstruit.

Pour celles-ci le suivi individuel demeure, au moins dans un premier temps, la seule approche envisageable.

Le groupe de travail est convaincu qu'il y aurait une erreur majeure à abandonner sur le

plan financier les services spécialisés qui œuvrent sur ce créneau de façon remarquable et misent sur le temps pour parvenir à leurs fins.

Il faut absolument éviter le travers qui consiste, cédant à un effet de mode, à croire qu'une innovation rend obsolètes les approches antérieures. Ce que nous proposons ici, c'est de désengorger l'éducation spécialisée en la comblant par un travail en amont.

Aussi bien, l'action éducative spécialisée, avec ou sans mandat, n'échappera pas elle-même aux transformations : on ne résout rien à ajouter partout des professionnels baptisés « médiateurs » ; c'est bien l'ensemble des acteurs du travail social qui devraient revisiter leurs pratiques dans une perspective de meilleure prise en compte des potentialités des parents afin de les valoriser, d'en assurer le relais sans se substituer à eux. Une fonction éducative, sociale, animatrice... suffisamment explicite et valorisée doit pouvoir intégrer une dimension médiatrice reconnue dans une perspective de reparentalisation.

Conclusion. Vers une éthique de la responsabilité⁴³

La massification des problèmes de société exige une politique de changement d'échelle dans le traitement des problèmes de parentalité.

Il convient, sans invalider les approches anciennes, de redéfinir une action sociale à la hauteur des nouveaux enjeux.

Fondée sur le concept de responsabilité, elle doit comporter les trois caractères communs à la responsabilité parentale et à la responsabilité politique :

- Ce doit être d'abord une approche totale englobant l'ensemble des besoins repérés quelles qu'en soient la nature et la fréquence dans la population. Elle doit s'adresser à l'ensemble des familles parce que chacune peut à un moment ou à un autre, sous une forme ou sous une autre, éprouver des difficultés. Elle doit associer l'ensemble des générations, même si leurs intérêts peuvent paraître au premier abord hétérogènes ou contradictoires.

Au-delà, elle doit réunir familles et institutions étatiques et/ou décentralisées en vue d'une mise en synergie de leurs efforts.

- Cette politique doit être continue. Comme le dit Hannah Arendt, « nous nous tenons sur une brèche entre le passé révolu et l'avenir infigurable et seule la pensée nous permet d'y habiter ». La crise actuelle paraît fondamentalement tenir à l'évacuation du temps dans notre manière de penser ; ce phénomène réduit, ainsi que le note Thierry Baranger, la différence d'âge à une dimension sociologique, alors qu'elle a valeur anthropologique. D'où l'affai-

43. Travaux groupe « Spire » non publiés.

blissement de la tradition et des rituels et l'impossibilité pour les jeunes de se projeter dans un avenir humain.

Les problèmes évoluent, la vie entraîne la permutation des places généalogiques, les responsables politiques se succèdent, mais la sollicitude sociale comme la vigilance parentale ne se conçoivent que dans la durée ; elles ne peuvent pas se relâcher et doivent tenir compte du temps nécessaire à la maturation de la personne humaine. La perpétuation du dialogue entre générations est la seule façon utile de répondre aux risques permanents de dérive induits par l'évolution accélérée du contexte technologique.

● Elle doit enfin être orientée vers l'avenir : au-delà de l'éthique communicationnelle horizontale chère à Habermas, elle doit prendre en compte l'existence de la dette généalogique, anticiper les menaces protéiformes qui guettent la pérennité du lien social, deviner avant qu'il ne soit trop tard ce qui pourrait priver la jeunesse du bien-être et de la considération auxquels elle a droit. Nous rejoignons ici le mouvement pour les droits de l'enfant dans ce qu'il a de plus authentique ; mais nous espérons aussi remédier à l'angoisse de victimisation qui fait de chacun de nos contemporains une personne vulnérable.

Reste à prévoir le mécanisme de transmission qui, partant des besoins exprimés, viendrait irriguer l'action politique.

On reproche souvent aux travailleurs sociaux qui assument les suivis individuels de ne pas répercuter suffisamment à l'échelon supérieur les problématiques auxquelles ils ont à faire face.

Ils feraient ainsi écran à leur résolution collective.

Cette timidité s'explique par le fait qu'ils s'occupent essentiellement d'exclus et finissent par se sentir eux-mêmes en marge des préoccupations du plus grand nombre. Il nous a d'ailleurs été reproché, lors de notre premier rapport, d'avoir présenté de la famille une vision déformée à partir de situations marginales. L'élargissement de clientèle qui devrait résulter de la diversification et de la généralisation des groupes de parole paraît susceptible de redonner à ceux qui se préoccupent de la famille le poids et la crédibilité dont ils manquent actuellement.

Le travailleur social a vocation à devenir un militant ; son action n'est pas neutre ; tel est le risque de l'écoute ; celui qui s'y livre, fût-il simple salarié ne peut renoncer à l'ambition de changer le monde.

La surdité de la société, son incapacité à penser la souffrance et même à la voir sont sans doute le véritable échec du travail social moderne. Le devoir de celui-ci est simplement de témoigner de ce qui est.

De la même façon que dans le suivi individuel, l'éducateur a la charge de rendre compte périodiquement de son action à l'autorité qui l'a désigné, le professionnel animant un groupe de parole devrait, annuellement par exemple, sous le bénéfice des précautions précédemment évoquées, restituer à l'échelon départemental du ministère de l'Emploi et de la Solidarité le contenu anonymisé de ce qui s'est dit, les souffrances exprimées, les demandes récurrentes qui ont émergé des différentes rencontres.

Ainsi parviendrait-on à capitaliser une pensée sociale en gestation dont l'Administration centrale opérerait la synthèse avant de la porter dans le débat politique au moment adéquat.

Actuellement, le ministère ne dispose pas d'un fonds actualisé en permanence lui permettant de savoir à tout moment ce que pensent et vivent certaines catégories de la population ; il doit faire appel à des centres de recherche pour élaborer par voie d'enquêtes ou de questionnaires la connaissance de telle ou telle problématique particulière ou réaliser de loin en loin de vastes et coûteuses enquêtes nationales dont les fruits sont toujours en retrait par rapport aux attentes qu'elles font naître.

Avec l'organisation que nous préconisons, il disposerait de données régionales et locales susceptibles d'être exploitées rapidement.

Il appartiendrait alors au gouvernement d'en tirer les conséquences en modifiant les choses de manière à corriger les outrances de l'économisme ambiant et créer l'équilibre du donner et du recevoir si nécessaire à une socialisation harmonieuse.

Un tel fonctionnement symboliserait enfin une nouvelle répartition des rôles entre l'État et la société civile.

Avec la mise en place de la décentralisation, les administrations centrales ont lâché la bride aux pouvoirs périphériques pour mieux faire face à la diversité des situations locales ; ce faisant, ainsi que le remarque Thierry Pech⁴⁴, de l'Institut des hautes études pour la justice, elles font courir au citoyen le risque d'une institution sauvage où le regard du voisin compte davantage que les prescriptions de la loi commune ; on le voit bien dans certaines banlieues.

Il faut donc impérativement graduer les niveaux institutionnels en soutenant et reconnaissant les fonctions instituant prépolitiques, en tout premier lieu celles de la famille, tout en garantissant leur fidélité aux principes fondamentaux de la communauté politique et leur respect de la loi commune.

Ainsi éviterait-on leur décomposition accélérée tout en évitant un retour de l'État sous l'unique forme de l'activisme pénal. ■

44. Pech T., 1999, « Histoire d'une querelle conjugale : État et institution », *Mélanpous*, n° 8, p. 58.